



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 décembre 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2018
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Demande de financement: Formation pompier MRC
 - c) Renouvellement contrats des cadres
 - d) Achat d'équipements
 - e) Nomination du pompier David De Repentigny à titre de lieutenant
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Avis de motion: Règlement PU2019 relatif au plan d'urbanisme
 - c) Adoption du projet de règlement PU2019 relatif au plan d'urbanisme
 - d) Avis de motion: Règlement Z2019 relatif au zonage
 - e) Adoption du projet de règlement Z2019 relatif au zonage
 - f) Avis de motion: Règlement L2019 relatif au lotissement
 - g) Adoption du projet de règlement L2019 relatif au lotissement
 - h) Avis de motion: Règlement PC2019 relatif aux permis et certificats
 - i) Adoption du projet de règlement PC2019 relatif aux permis et certificats
 - j) Avis de motion: Règlement C2019 relatif à la construction
 - k) Adoption du projet de règlement C2019 relatif à la construction
 - l) Avis de motion: Règlement PIIA2019 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural
 - m) Adoption du projet de règlement PIIA2019 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Mandat à Aqua-Data : Étude des débits et des pressions sur le réseau de bornes d'incendies



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de décembre 2018
 - b) Comptes payés durant le mois de novembre 2018
8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (26 829.92\$)
 - b) DJ Séguin inc. (2 400\$)
 - c) Copicom inc.(3 252.91\$)
 - d) 5Xperts (4 074.71\$)
 - e) Couvreur Richard & St-Pierre inc. (4 139.10\$)
 - f) Aqua Data (5 855.17\$)
 - g) Transport Alain Grégoire inc. (5 873.48\$)
 - h) Tonte de gazon Éric R. inc. (6 284.52\$)
 - i) Les équipements Lapierre inc. (6 687.76\$)
 - j) Clean Harbors Québec inc. (7 528.09\$)
9. Demande de don ou commandite: L'unité pastorale Le Paysan
10. Loi sur les normes du travail : Définition d'année de référence
11. Adoption du règlement #421-3 (Pouvoir d'autorisation des dépenses)
12. Calendrier des sessions du conseil
13. Liste des personnes endettées envers la municipalités
14. Avis de motion
 - a) Avis de motion règlement ordures
 - b) Avis de motion règlement recyclage
 - c) Avis de motion règlement SQ
 - d) Avis de motion règlement taxation terrains vagues desservis
15. Registre public des déclarations des élus municipaux
16. Nomination maire Suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant
17. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
18. Programme TECQ 2014-2018: Programmation des travaux révisée
19. Commission scolaire des Grandes-Seigneuries: Promesse d'échange
20. Autorisation de transfert de budget
21. Office municipal d'habitation: États financiers 2018
22. Autorisation destruction de documents
23. Varia
24. Public: Période de questions
25. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-405 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2018-12-405 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2018-12-406 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2018

Résolution #2018-12-406 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2018.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de décembre 2018.

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de décembre 2018.

2018-12-407 Demande de financement: Formation pompier MRC

Résolution #2018-12-407 : Demande de financement: Formation pompier MRC

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville prévoit la formation de deux pompiers pour le programme d'appareils d'élévation et d'un pompier pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-12-408 Renouvellement contrats des cadres

Résolution #2018-12-408 : Renouvellement contrats des cadres

CONSIDÉRANT QUE les contrats des cadres au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/ St-Cyprien-de-Napierville se termineront le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ces contrats;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer les contrats des cadres suivants: Directeur, Directeur-Adjoint, Chefs aux opérations et Capitaine pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-12-409 Achat d'équipements pour le service de Sécurité incendies

Résolution #2018-12-409 : Achat d'équipements pour le service de Sécurité incendies

CONSIDÉRANT QUE la laveuse existante pour les habits de combats a été achetée il y a près de 20 ans et que celle-ci ne fonctionne pratiquement plus;

CONSIDÉRANT QU'afin d'économiser l'eau lors de l'entretien des véhicules incendies il serait préférable de se doter d'une laveuse à pression;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendie à procéder à l'achat d'équipements soient une laveuse d'une valeur approximative de 9 300\$ ainsi qu'une laveuse à pression d'une valeur approximative de 2 200\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-410
Nomination du
pompier David
De Repentigny à
titre de
lieutenant

Résolution #2018-12-410 : Nomination du pompier David De Repentigny à titre de lieutenant

CONSIDÉRANT QUE le poste de lieutenant de l'équipe numéro trois du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est vacant suite à la nomination du capitaine Vincent Lacasse Ortuso;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David De Repentigny occupe présentement le titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David De Repentigny a réussi les examens de promotions à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande la nomination de monsieur David De Repentigny pour combler le poste de lieutenant de l'équipe numéro quatre au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer Monsieur David De Repentigny, à titre de lieutenant pour l'équipe numéro trois au sein de la formation du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la
responsable de
l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de décembre 2018.

2018-12-411
Avis de motion:
Règlement
PU2019 relatif
au plan
d'urbanisme

Résolution #2018-12-411 : Avis de motion: Règlement PU2019 relatif au plan d'urbanisme

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro PU2019, relatif au Plan d'urbanisme.

2018-12-412
Adoption du
projet de
règlement
PU2019 relatif
au plan
d'urbanisme

Résolution #2018-12-412 : Adoption du projet de règlement PU2019 relatif au plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement relatif au Plan d'urbanisme PU2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le projet de règlement PU2019 portant sur le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Napierville, soit adopté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-413
Avis de motion:
Règlement
Z2019 relatif au
zonage

Résolution #2018-12-413 : Avis de motion: Règlement Z2019 relatif au zonage

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Marthe Tardif qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro Z2019, relatif au zonage.

2018-12-414
Adoption du
projet de
règlement Z2019
relatif au zonage

Résolution #2018-12-414 : Adoption du projet de règlement Z2019 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement de zonage Z2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que le projet de règlement de zonage Z2019, soit adopté.

ADOPTÉE

2018-12-415
Avis de motion:
Règlement
L2019 relatif au
lotissement

Résolution #2018-12-415 : Avis de motion: Règlement L2019 relatif au lotissement

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro L2019, relatif au lotissement.

2018-12-416
Adoption du
projet de
règlement L2019
relatif au
lotissement

Résolution #2018-12-416 : Adoption du projet de règlement L2019 relatif au lotissement

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement de lotissement L2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le projet de règlement de zonage L2019, soit adopté.

ADOPTÉE

2018-12-417
Avis de motion:
Règlement
PC2019 relatif
aux permis et
certificats

Résolution #2018-12-417 : Avis de motion: Règlement PC2019 relatif aux permis et certificats

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Serge Brault qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro PC2019, relatif aux permis et certificats.

2018-12-418
Adoption du
projet de
règlement
PC2019 relatif
aux permis et
certificats

Résolution #2018-12-418 : Adoption du projet de règlement PC2019 relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement sur les permis et certificats PC2019;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que le projet de règlement de zonage PC2019, soit adopté.

ADOPTÉE

2018-12-419
Avis de motion:
Règlement
C2019 relatif à
la construction

Résolution #2018-12-419 : Avis de motion: Règlement C2019 relatif à la construction

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Daniel Dumontier qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro C2019, relatif à la construction.

2018-12-420
Adoption du
projet de
règlement C2019
relatif à la
construction

Résolution #2018-12-420 : Adoption du projet de règlement C2019 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement de construction C2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que le projet de règlement de zonage C2019, soit adopté.

ADOPTÉE

2018-12-421
Avis de motion:
Règlement
PIIA2019 relatif
au plan
d'implantation
et d'intégration
architectural

Résolution #2018-12-421 : Avis de motion: Règlement PIIA2019 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro PIIA2019, relativement au plan d'implantation et d'intégration architectural.

2018-12-422
Adoption du
projet de
règlement
PIIA2019 relatif
au plan
d'implantation
et d'intégration
architectural

Résolution #2018-12-422 : Adoption du projet de règlement PIIA2019 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement sur les permis et certificats PIIA2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Chanelle Leclerc, responsable du Service d'urbanisme;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le projet de règlement de zonage PIIA2019, soit adopté.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de décembre 2018.

2018-12-423 Mandat à Aqua- Data : Étude des débits et des pressions sur le réseau de bornes d'incendies

Résolution #2018-12-423 : Mandat à Aqua-Data : Étude des débits et des pressions sur le réseau de bornes d'incendies

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC des Jardins-de-Napierville fait état de l'entretien du réseau de bornes d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE la firme « Aqua-Data » a produit une offre de services en date du 30 octobre 2018 pour effectuer le diagnostic des débits et des pressions sur le réseau de bornes d'incendie au coût unitaire annuel de 21\$ la borne d'incendie sur une base quinquennale.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services d'Aqua-Data au coût ci-dessus mentionné afin d'effectuer le diagnostic des débits et des pressions sur le réseau de bornes d'incendie raccordé au réseau d'aqueduc de la municipalité de Napierville pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Il est également résolu que des frais de déplacement peuvent s'ajouter au montant déjà stipulé.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2018-12-424 Comptes à payer pour le mois de décembre 2018

Résolution #2018-12-424 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2018 soit:

Municipalité au montant de 78 011.30\$
Salaires des membres du conseil au montant de 22 076.55\$
Bibliothèque au montant de 4 919.93\$
Loisirs au montant de 13 053.12\$
Incendie au montant de 14 817.80\$
Salaires pompiers novembre 2018 au montant de 26 731.82\$
Salaires pompiers vacances 2018 au montant de 12 145.94\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h08, car sa conjointe est une employée administrative.

2018-12-425 Comptes payés durant le mois de novembre 2018

Résolution #2018-12-425 : Comptes payés durant le mois de novembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes payés durant le mois de novembre 2018 soit:

Municipalité au montant de 143 709.07\$

Bibliothèque au montant de 1 534.63\$

Loisirs au montant de 17 297.14\$

Incendie au montant de 1 111.25\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h09.

2018-12-426 Comptes à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

Résolution #2018-12-426 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 26 829.92\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montants</u>	<u># Factures</u>
Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux pour les travaux sur le boul. Poissant	269.04\$	116074
Comeau Expert-Conseils	Honoraires pour inspection télévisée et travaux boul. Poissant	2 880.12\$	006084
Les Services EXP. inc.	Honoraires professionnels pour ajout d'une pompe de distribution à l'usine de filtration	4 360.25\$	468275
Construction FJL inc.	Achat et installation d'une pompe de distribution d'eau potable et libération de la retenue	19 320.51\$	001075 & 18-406

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

2018-12-427 Comptes à payer: DJ Séguin inc.

Résolution #2018-12-427 : Comptes à payer: DJ Séguin inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *DJ Séguin inc.* au montant de 2 400\$ représentant les cours d'anglais débutant et intermédiaire pour la session d'automne 2018 offert par le service des loisirs suivant la facture numéro DS181106.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-428
Comptes à
payer: Copicom
inc.

Résolution #2018-12-428 : Comptes à payer: Copicom inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom inc.* au montant de 3 252.91\$ représentant les frais d'impression pour le photocopieur Kyocera pour la période du 11 août au 10 novembre 2018 suivant la facture numéro 55Q1218761.

ADOPTÉE

2018-12-429
Comptes à
payer: 5Xperts

Résolution #2018-12-429 : Comptes à payer: 5Xperts

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *5Xperts* au montant de 4 074.71\$ représentant l'achat d'un ordinateur pour le bureau du Directeur adjoint des travaux publics ainsi que l'achat d'un portable pour la direction suivant la facture numéro 0001228.

ADOPTÉE

2018-12-430
Compte à payer:
Couvreur
Richard & St-
Pierre inc.

Résolution #2018-12-430 : Compte à payer: Couvreur Richard & St-Pierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Couvreur Richard & St-Pierre inc.* au montant de 4 139.10\$ représentant les frais supplémentaires dus à des réparations suite à l'enlèvement de la toiture actuelle lors de la réfection de la toiture de la salle du conseil municipal suivant la facture numéro 1676.

Il est également résolu que ce montant soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2018-12-431
Comptes à
payer: Aqua
Data

Résolution #2018-12-431 : Comptes à payer: Aqua Data

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aqua Data* au montant de 5 855.17 \$ représentant les relevés des coordonnées GPS des puisards et de la mise à jour de la base de données aquaGEO suivant la facture numéro 18487.

ADOPTÉE

2018-12-432
Comptes à
payer:
Transport Alain
Grégoire inc.

Résolution #2018-12-432 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 5 873.48\$ représentant l'achat de pierre et les dépôts de béton pour divers travaux d'entretien de voirie, d'aqueduc et d'égouts suivant la facture numéro 301607.

ADOPTÉE

2018-12-433
Comptes à
payer: Tonte de
gazon Éric R.
inc.

Résolution #2018-12-433 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer les factures de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant total de 4 129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du terrain à la caserne des pompiers suivant les factures numéros 00328 et 00329.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 00329 soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu de rembourser le montant du dépôt de soumission de 2 155\$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-12-434
Comptes à
payer: Les
équipements
Lapierre inc.

Résolution #2018-12-434 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les équipements Lapierre inc.* au montant de 6 687.76\$ pour l'achat de deux barils de flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable suivant la facture numéro 336145.

ADOPTÉE

2018-12-435
Comptes à
payer: Clean
Harbors Québec
inc.

Résolution #2018-12-435 : Comptes à payer: Clean Harbors Québec inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Clean Harbors Québec Inc.* au montant de 7 528.09\$ représentant les coûts associés à la collecte des résidus domestiques dangereux qui a eu lieu le 22 septembre 2018 suivant facture #1002035125;

ADOPTÉE

2018-12-436
Demande de don
ou commandite:
L'unité
pastorale Le
Paysan

Résolution #2018-12-436 : Demande de don ou commandite: L'unité pastorale Le Paysan

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien distribue Le Semainier des communautés Chétiennes de L'Unité pastorale Le Paysan;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 160\$ à la Fabrique Saint-Cyprien pour que la municipalité de Napierville ait un espace publicitaire à l'intérieur du Semainier de L'Unité pastorale Le Paysan pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-12-437
Loi sur les
normes du
travail :
Définition
d'année de
référence

Résolution #2018-12-437 : Loi sur les normes du travail : Définition d'année de référence

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 176 « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail » en date du 12 juin 2018, des modifications seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2019 relativement au pourcentage de vacances qu'un employé aura droit lorsqu'il aura atteint 3 ans de services.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que soit définie une année de référence afin d'appliquer la réglementation convenablement.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De définir l'année de référence pour le calcul des vacances pour l'ensemble des employés municipaux comme étant du 1^{er} août au 31 juillet à l'exception des employés du service de Sécurité incendies pour lesquels l'année de référence est définie comme étant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il est également résolu que malgré l'énoncé précédent le Directeur du service de Sécurité incendies est assujéti à la même année de référence que l'ensemble des employés municipaux soit du 1^{er} août au 31 juillet.

ADOPTÉE

2018-12-438
Adoption du
règlement #421-
3 (Pouvoir
d'autorisation
des dépenses)

Résolution #2018-12-438 : Adoption du règlement #421-3 (Pouvoir d'autorisation des dépenses)

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-3

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 421-2 INTITULÉ:
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX
FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉ
LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES,
DE PASSER DES CONTRATS ET
L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIÉRANT l'article 96.1 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 1er novembre 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 421-3, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 du règlement numéro 421-2 intitulé « Limite du montant des dépenses et postes budgétaires » est remplacé par le suivant, à savoir :

La limite du montant des dépenses et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribués comme suit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fonctionnaire ou employé	Limite mensuelle	Postes budgétaires
Directrice générale	5 000\$	Tous les postes budgétaires
Directeur des travaux publics	5 000\$	Transport soutier, hygiène du milieu, parcs, édifices, machines et véhicules
Directeur du service de Sécurité incendies	2 000\$	Sécurité incendie
Directeur des loisirs	2 000\$	Loisirs et activités de loisirs
Responsable de la bibliothèque	2 000\$	Bibliothèque

Le fonctionnaire désigné peut, dans la gestion de son service, faire assumer une partie de la délégation par un autre employé responsable d'un projet ou activité. Toutefois, les dépenses ainsi réalisées s'inscrivent dans la délégation ci-dessus énumérée.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

2018-12-439 **Calendrier des sessions du conseil**

Résolution #2018-12-439 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Napierville pour l'année 2019 et que ces séances se tiendront le jeudi et débiteront à 19h30, à savoir:

Janvier 2019	10 Janvier 2019
Février 2019	7 Février 2019
Mars 2019	14 Mars 2019
Avril 2019	4 Avril 2019
Mai 2019	2 Mai 2019
Juin 2019	6 Juin 2019
Juillet 2019	4 Juillet 2019
Août 2019	8 Août 2019
Septembre 2019	5 Septembre 2019
Octobre 2019	3 Octobre 2019
Novembre 2019	7 Novembre 2019
Décembre 2019	5 Décembre 2019

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-440
Liste des
personnes
endettées envers
la municipalité

Résolution #2018-12-440 : Liste des personnes endettées envers la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité régionale du Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à transmettre à la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales soit les adresses suivantes: 235 rue St-Alexandre, 243 rue St-Martin, 238 rue Félix, 482 rue De La Jeunesse, 246 rue St-Nicolas, 241 rue Mailloux, 306 rue Du Ruisseau, 137, rue De l'Église, 113 rue St-Nicolas, 224 rue Patenaude, 173 rue st-Jacques et 308 rue St-Louis afin que la Municipalité régionale du Comté procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion

2018-12-441
Avis de motion :
Modification du
règlement 285-
10 relatif à
l'enlèvement des
déchets solides.

Résolution #2018-12-441 : Avis de motion : Modification du règlement 285-10 relatif à l'enlèvement des déchets solides.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marthe Tardif qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 285-10 relatif à l'enlèvement des déchets solides.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-12-442
Avis de motion:
Modification du
règlement 311-
13 relatif à la
cueillette des
produits
recyclables

Résolution #2018-12-442 : Avis de motion: Modification du règlement 311-13 relatif à la cueillette des produits recyclables

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 311-13 relatif à la cueillette des produits recyclables.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-12-443
Avis de motion:
Modification du
règlement 341-
12 concernant le
taux de taxe
pour le service
de la police

Résolution #2018-12-443 : Avis de motion: Modification du règlement 341-12 concernant le taux de taxe pour le service de la police

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 341-12 concernant le taux de taxe pour le service de police.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-12-444

**Avis de motion:
Modification du
règlement #416-
1concernant la
taxation des
terrains vagues
desservis**

Résolution #2018-12-444 : Avis de motion: Modification du règlement #416-1concernant la taxation des terrains vagues desservis

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 416-1 concernant la taxation des terrains vagues desservis.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Registre public
des déclarations
des élus
municipaux**

Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au conseil municipal en date du 6 décembre 2018.

Monsieur le conseiller Serge Brault quitte son siège à 20h18.

2018-12-445

**Nomination
mairie
Suppléant,
remplaçant du
mairie à la MRC
et remplaçant du
mairie suppléant**

Résolution #2018-12-445 : Nomination mairie Suppléant, remplaçant du mairie à la MRC et remplaçant du mairie suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme mairie suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le mairie suppléant, en l'absence du mairie ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du mairie, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant au mairie suppléant dans le cas où le mairie suppléant serait également absent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut nommer un remplaçant de Madame la Mairesse à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celle-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Mario Dufour, mairie suppléant et remplaçant de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2019.

Il est également résolu de nommer monsieur le conseiller David Dumont, remplaçant du mairie suppléant et remplaçant du mairie suppléant à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2019.

Il est également résolu:

Que Madame Julie Archambault, la Directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Napierville, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Madame Chantale Pelletier, Mairesse et par Madame Julie Archambault, Directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse ou d'une vacance dans la charge de la mairesse par Monsieur Monsieur Mario Dufour Pro-maire et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse et du Pro-Maire ou d'une vacance dans la charge de la mairesse et du Pro-Maire par Monsieur David Dumont remplaçant du Pro-Maire.

Que Madame Julie Archambault ou Monsieur Serge Bouchard est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Populaire, un état de compte de la municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire.

Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Brault reprend son siège à 20h20.

2018-12-446
Programme
d'aide à
l'amélioration
du réseau
routier

Résolution #2018-12-446 : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au Programme d'Aide à la voirie locale (PAV);

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la municipalité de Napierville approuve les dépenses pour un montant subventionné de 14 552\$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, soit le rang Grégoire, ainsi que les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2018-12-447
Programme
TECQ 2014-
2018:
Programmation
des travaux
révisée

Résolution #2018-12-447 : Programme TECQ 2014-2018: Programmation des travaux révisée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 août 2014;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la municipalité:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 août 2014;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programme de travaux approuvée par la présente résolution.
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2018-12-448
Promesse
d'échange de
terrains entre la
Municipalité de
Napierville et la
Commission
scolaire des
Grandes-
Seigneuries

Résolution #2018-12-448 : Promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT l'article 18.2 de la Promesse d'échange qui prévoit que celle-ci deviendra nulle et non avenue à compter du 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la CSDGS procède actuellement aux démarches requises en vue d'obtenir l'autorisation du MEES afin de procéder à l'échange ;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange, aussitôt que la CSDGS aura obtenu l'approbation du MEES, pour ce faire ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de maintenir en vigueur la Promesse d'échange ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 18.2 pour assurer la validité de la Promesse ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De procéder à la modification de l'article 18.2 de la Promesse, afin de remplacer la date du 31 décembre 2018 par la date du 31 décembre 2019.

Il est également résolu que l'article 3.1 soit modifié afin d'ajuster la valeur uniformisée des terrains à la date de signature de la Promesse d'échange.

Il est également résolu que madame Chantale Pelletier, Mairesse, et madame Julie Archambault, Directrice générale, soient autorisées à signer tout document en lien avec la modification de la Promesse, conformément à l'article 15.3 de celle-ci.

ADOPTÉE

2018-12-449 Autorisation de transfert de budget

Résolution #2018-12-449 : Autorisation de transfert de budget

CONSIDÉRANT QU'un montant de 51 000\$ a été mis au budget 2018 pour l'entretien des parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux n'ont pu être réalisés et que des achats d'ordinateurs et de tablettes sont requis;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à un transfert de budget d'un montant de 12 000\$ à partir du compte Entretien de terrains municipaux vers le compte administration générale informatique.

ADOPTÉE

2018-12-450 Office municipal d'habitation: État financier 2018

Résolution #2018-12-450 : Office municipal d'habitation: État financier 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville les états financiers au 31 mai 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville accepte les états financiers de l'office d'habitation éteint de Napierville tel que présentés, soit avec le déficit réel de 20 600\$.

ADOPTÉE

2018-12-451 Autorisation destruction de documents

Résolution #2018-12-451 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er décembre 2018 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Messieurs David De Repentigny et Vincent Lacasse-Ortuso

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2018-12-452 Levée de l'assemblée

Résolution #2018-12-452 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h26.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE